A Madagascar, de nombreux enfants sont dans une grande détresse physique et morale.

« Nous ne pouvons pas accepter la souffrance de tous ces enfants démunis, sans rien faire»

Ainsi est née l' A.E.M. «Aide aux Enfants Malgaches», association loi 1901.
Bien que notre association soit modeste, au regard de tant de misère et de besoins dans le monde, nous sommes déterminés, avec votre soutien, à donner un avenir digne à ces enfants.

En adhérant à notre association, vous leur permettrez, en les laissant dans leur environnement, de se nourrir, de s'habiller, de se soigner, d' être scolarisés, d'avoir un toit, finalement d'envisager un avenir.
Avec un euro par jour, vous pouvez nous aider à sauver l'un de ces enfants.

FIANARANTSOA

En 1999, l'orphelinat soutenu par l'association A.E.M. a pu être doté de bâtiments nécessaires : cuisine, réfectoire, nursery, dortoir, maternelles, classes primaires, dispensaire, ateliers professionnels pour garçons et filles.
Tous les enfants sont scolarisés : la maternelle et le primaire sont à l'orphelinat, le secondaire dans deux collèges distants de 4 kms.

TOLIARA - Betania

Au Sud-Ouest de Madagascar, Toliara est une ville durement touchée par la sécheresse. Un orphelinat pour 30 enfants a été construit et inauguré en 2008 dans le quartier de Betania et fonctionne.

TOLIARA - Betsinjaka

Dans le quartier défavorisé de Betsinjaka, le Centre d'Accueil « Germes de vie - Aina » est désormais construit. Il se compose de huit classes (de la maternelle au CM2), d'une bibliothèque, de sanitaires, d'une cuisine, d'une buanderie, d'un réfectoire, d'une infirmerie et d'un château d'eau alimenté par un puits.

A ce jour 390 enfants fréquentent ce centre d'accueil mais beaucoup sont encore en attente.
Depuis 2015, un nouveau projet prend forme : une ferme pédagogique avec cultures et plantations, élevages et transformation de produits. Cela permettra de former des jeunes adolescents à des métiers agricoles et de donner des ressources alimentaires et financières au Centre d'Accueil.

DÉVELOPPER LE PARRAINAGE :

COMMENT ?

- Par une **adhésion** à A.E.M.
- Par un **parrainage** à distance en laissant les enfants dans leur environnement, en leur construisant un toit et en leur permettant :
  - d'accéder à une instruction scolaire,
  - de s'initier aux règles d'hygiène élémentaire pour conserver leur santé,
  - de devenir autonomes et un jour acteurs de développement,
  - d'apprendre un métier en favorisant l'auto-développement des populations locales par l'apport de compétences et de moyens nécessaires.
- Par un **don**.
- En devenant **membre actif**.

Nous nous engageons à vous donner des nouvelles des enfants et à vous informer de l'évolution des activités sur le terrain.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Merci de votre générosité.

S'ENGAGER AVEC A.E.M.

Si vous souhaitez, vous aussi, vous investir dans le refus de tant de misère, nous vous invitons à nous rejoindre.

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
_____
_____

Tél : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Email : _____

ADHÉSION ANNUELLE :

- ☐ Personne seule : 20 €
- ☐ Couple : 30 €
- ☐ Étudiant : 10 €

PARRAINAGES :

- ☐ Je parraine un enfant : 30 € par mois.
- ☐ Je choisis le prélèvement automatique (un IBAN vous sera adressé).

DONS :

- ☐ Je fais un don d'un montant de : .....

Adresser votre courrier et votre engagement à A.E.M.

Trésorier : Hubert LACOMBE
1bis, rue de Magnac - 86280 - St Benoît
05 49 53 01 42
aem.lacombe@yahoo.fr

AIDE AUX ENFANTS MALGACHES

A.E.M.
3 rue St Claude
Résidence Frédéric Chopin
34000 MONTPELLIER

06 80 87 94 77
Email : enfancemadagascar@orange.fr

Site : enfance-madagascar.fr

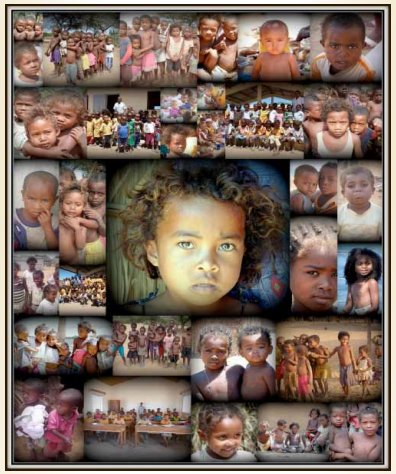

Déduction Fiscale

L'Association (déclarée au JO le 19 Juin 1999) adressera un reçu fiscal permettant une déduction des sommes versées*.

Les entreprises peuvent de leur côté déduire les dons*.

* selon les règles fiscales en vigueur.

AEM

AIDE AUX ENFANTS MALGACHES